



Stratégie nationale de l'enseignement supérieur : les propositions de la CDEFI sur le volet international et des relations avec les entreprises

Juin 2014

L'ouverture de l'enseignement supérieur français sur le monde : attirer les meilleurs étudiants, pouvoir délivrer tout diplôme en tous lieux.

Les étudiants étrangers constituent aujourd'hui en moyenne 15% des effectifs des écoles, et ce contingent croît plus vite que les effectifs globaux : les besoins en ingénieurs des entreprises se sont accrus sans que les écoles puissent jusque-là trouver en France le vivier nécessaire. Le développement des écoles d'ingénieurs françaises dépend donc aujourd'hui largement de leur capacité à faire venir les meilleurs étudiants étrangers, et dans les meilleures conditions possibles.

Le diplôme d'ingénieur est aujourd'hui un **modèle de formation à l'étranger**, qui s'exporte avec de plus en plus de succès, notamment dans les pays à croissance rapide, comme la Chine. Cette reconnaissance internationale participe considérablement à l'attractivité de l'enseignement supérieur français.

Cette attractivité repose sur la qualité des formations délivrées, y compris celle des **masters internationaux**, et sur l'accès à la qualité d'un environnement social, industriel, culturel et scientifique. Le coût d'une formation ne constitue pas le facteur déterminant dans le choix de la destination d'un étudiant étranger.

Les écoles doivent donc avoir toute latitude pour déterminer si les dispositifs d'accueil qu'elles mettent en place (cours intensifs en français, tutorat...) permettent à l'étudiant étranger de poursuivre un cursus en leur sein. La majorité des formations dans les écoles d'ingénieurs se poursuivent en français, et les écoles doivent donc naturellement veiller à ce que leurs étudiants aient un niveau de français permettant la réussite de leur parcours et l'obtention du diplôme.

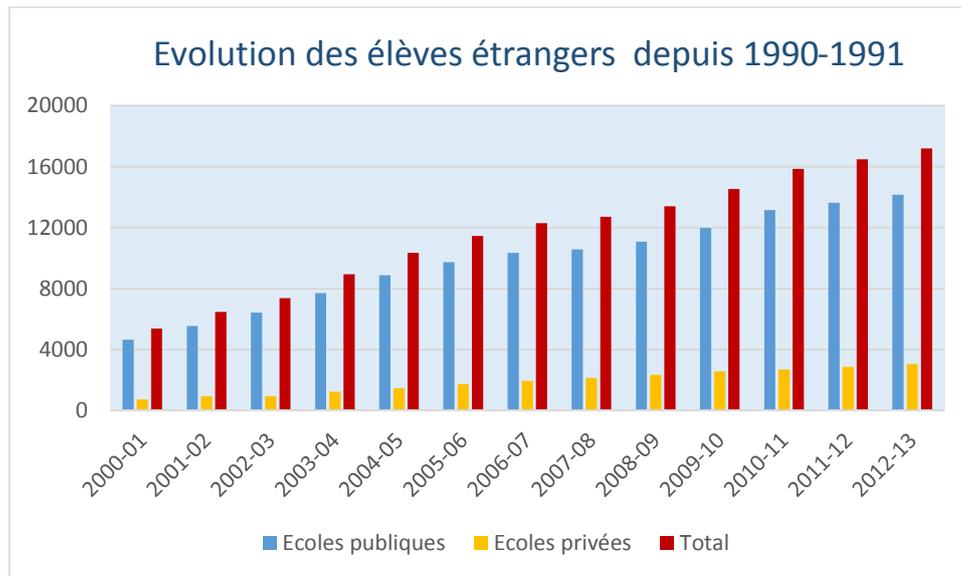
Mais les écoles ont des politiques diversifiées en matière linguistique, en fonction notamment des pays cibles ou des compétences de leur corps enseignant : en ce sens, **l'examen préalable sur le niveau en langue française ne doit pas constituer un obstacle** à une meilleure reconnaissance de l'offre de formation française. La connaissance du niveau de français est nécessaire pour évaluer la nécessité de la mise en place d'une aide linguistique, mais ne doit en aucun cas empêcher l'obtention d'un visa.

Concernant l'exportation des écoles à l'étranger, il est important que le diplôme français d'ingénieur puisse être **délivré en tous lieux**, dès lors que la formation délivre les garanties nécessaires au niveau

pédagogique et au niveau de la gouvernance de la filiale. Défendre un master « souple », que les EPA puissent aussi porter. Ce que l'on a fait dans le cadre des masters internationaux.

- Permettre des frais d'inscription libres pour les étudiants hors-UE
- Former nos diplômés pour l'international. Il faut exiger un certain niveau en anglais au sortir du Bac. Il faut aller plus loin, et que ce niveau soit plus contrôlé.
- Sous les garanties nécessaires, permettre aux écoles de délivrer leur diplôme en tous lieux.

Présence des étudiants étrangers



En 2012-2013, le nombre d'élèves-ingénieurs étrangers était de 17 188 alors que ces élèves ne représentaient que 5 370 des effectifs en 2000-2001. Le nombre d'élèves-ingénieurs étrangers a connu une progression spectaculaire de 220% en 12 ans alors que pour la même période, la progression des effectifs totaux a été de 37%.

Relations avec les entreprises

L'objectif de l'enseignement supérieur et de la recherche est de fournir des diplômés pour dynamiser l'économie du pays (industrie, société etc..) et non pas uniquement de faire avancer les connaissances.

- Il est crucial de mieux intégrer les entreprises dans les **processus de formation**
- L'Etat n'ayant plus les moyens financiers d'assurer toute son ambition en matière de formation, **l'industrie** doit entrer davantage dans le **modèle économique** de financement des écoles (apprentissage, recherche partenariale, etc...)
- Développement des **validations d'acquis d'expérience**, accompagnement de la politique RH des entreprises.
- **La recherche partenariale** est particulièrement importante dans les écoles d'ingénieurs. Or, la signature des contrats avec les industriels est trop longue en comparaison des pratiques existant à l'étranger. Ces ralentissements handicapent les relations entre laboratoires et

industriels et conduit ceux-ci à préférer contractualiser avec des laboratoires étrangers. Il est important de simplifier le processus.

Propriété intellectuelle

- La Propriété Intellectuelle (PI) ne doit pas être un indicateur de la qualité de l'établissement.
- Créer une **structure nationale** qui prend en charge la PI et dépose les brevets, pour l'ensemble des opérateurs, **selon le champ disciplinaire** et non l'établissement.
- La mobilité des carrières entre monde académique et monde industriel serait un réel avantage pour faciliter les relations avec les entreprises. Il faut sécuriser et encourager les carrières des enseignants-chercheurs qui font une mobilité industrielle (en étendant, par exemple, le principe de la délégation CNRS à une délégation en industrie).